

PARTICIPANTS : MEMBRES DU BUREAU DE LA CLE

Structure représentée	Nom	Qualité	Présent	Absent
Collège des collectivités territoriales				
Conseil départemental du Doubs	Mme Virginie CHAVEY	Vice-présidente		X
Conseil départemental de la Haute-Saône	Mme Marie-Claire FAIVRE	Vice-présidente		X
Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)	M. Philippe CHALLANT	Maire de Sermamagny (90) Vice-président de GBCA en charge de la politique de l'eau	X	
	M. Miltiade CONSTANTAKATOS	Maire de Frais (90) Conseiller de GBCA délégué à la GEMAPI	X	
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jean-Jacques DUPREZ	Maire de Lebetain (90)		
		Vice-président de la CCST en charge de la GEMAPI et des politiques environnementales	X	
Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)	Mme Magali DUVERNOIS	Maire d'Exincourt (25)		
		Vice-Présidente de PMA en charge de l'environnement et de la transition écologique	X	
Communauté de communes Rahin et Chérimont (CCRC)	M. Vincent SCHIESSEL	Maire de Frédéric-Fontaine (70)		
		Vice-président de la CCRC en charge de l'environnement	X	
Syndicat des eaux de Giromagny	M. Hervé GRISEY	Représentant		X
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	M. Jean-Luc ANDERHUEBER	Vice-président	X	
Collège des usagers				
Chambre d'agriculture 25/90	M. Claude MONNIER	Membre associé	X	
Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) 90	M. Serge PHILEMON	Président	X	
France Nature Environnement (FNE) 90	M. Gérard GROUBATCH	Président	X	
Collège des services de l'Etat				
DREAL Bourgogne Franche-Comté	Mme Elodie RECCHIA	Chargée de mission	X	
DDT du Territoire de Belfort	Mme Claire HERZOG	Adjointe au chef du service Eau environnement et forêt	X	
Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (AERMC)	Mme Virginie FASQUELLE	Chargée d'intervention	X	
Agence régionale de santé (ARS)	M. Simon BELLEC	Responsable de l'Unité Territoriale Santé Environnement Nord Franche-Comté	X	

Etaient également présents :

Structure représentée	Nom	Qualité
Agence régionale de santé (ARS)	Mme Aude MESLIER	Responsable eau
Communauté de communes du Sud Territoire (CCST)	M. Jérémy CUCHE	Chargé de mission GEMAPI
Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs	Mme Hélène LAMBERT	Coordinatrice du SAGE Allan
	Mme Charlotte BARBA	Chargée de mission GEMAPI
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	M. Antoine BURRIER	Directeur Eau et environnement

M. CONSTANTAKATOS préside cette réunion. Il remercie les participants à cette première réunion du Bureau de la CLE.

Il présente l'ordre du jour de la réunion :

- Le SAGE : Rappels
- Le Bureau de la CLE
- Les commissions thématiques
- Calendrier
- Points divers

■ **LE SAGE : RAPPELS**

Mme LAMBERT (EPTB Saône et Doubs) expose quelques rappels concernant le SAGE. Il s'agit d'un outil de planification, défini à l'échelle d'un bassin hydrographique, dont la finalité est d'instaurer les principes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. La particularité du SAGE est de créer du droit localement : les règles du SAGE sont opposables aux tiers. Le plan d'aménagement et de gestion des eaux (PAGD), document cœur du SAGE, est quant à lui opposable aux pouvoirs publics (documents d'urbanisme, décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, schémas régionaux des carrières doivent être compatibles avec le SAGE).

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation créée pour élaborer le SAGE et suivre sa mise en œuvre. La CLE est composée de représentants des collectivités locales et de leurs groupements, de représentants des usagers et des associations concernées, et de représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics.

Le SAGE Allan concerne le bassin versant français de l'Allan-Allaine et de ses affluents (Bourbeuse, Lizaine, Rupt, Savoureuse). Il couvre 870 km² à cheval sur 3 départements (Doubs, Haute-Saône, Territoire de Belfort). Le SAGE Allan a émergé en 2012 autour du constat d'enjeux complexes et interconnectés (ressource quantitative déficitaire, pollutions d'origines multiples, inondations, forte artificialisation des milieux), nécessitant une action concertée de la part de nombreux acteurs. Le SAGE Allan, approuvé en janvier 2019, retient 5 enjeux majeurs :

- Assurer la gouvernance, la cohérence et l'organisation du SAGE
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Améliorer la qualité de l'eau
- Prévenir et gérer les risques d'inondation
- Restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

■ **LE BUREAU DE LA CLE**

○ ***Rappel du rôle du Bureau et de sa composition***

Mme LAMBERT rappelle le rôle du Bureau de la CLE. Il s'agit d'une instance réduite composée de membres de la CLE. Le rôle principal du Bureau est de préparer les réunions de la CLE. Le Bureau est également en charge de dialoguer avec les commissions thématiques ou tout autre groupe de travail créé par la CLE, afin d'en cadrer les travaux. Le Bureau réalise la synthèse de ces travaux afin de les rapporter à la CLE.

La composition du Bureau de la CLE fait en sorte de respecter l'équilibre des représentations instauré au sein de la CLE.

○ ***Candidatures pour le collège des usagers***

Le Bureau de la CLE a été constitué lors de la réunion d'installation de la CLE, le 29 mars 2021. 4 sièges sont réservés au Bureau pour les représentants du collège des usagers. Seules 3 candidatures s'étaient alors manifestées, il reste donc un siège à pourvoir. Deux candidatures ont depuis été reçues : celle de la Chambre des métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté, et celle de l'Union régionale des intérêts aquatiques et piscicoles de Franche-Comté.

M. CONSTANTAKATOS souhaite qu'un rapprochement ait lieu au sein du collège des usagers, afin que celui-ci propose un 4^e représentant au Bureau. Afin de préserver l'équilibre des représentations, il souhaite qu'un représentant des activités industrielles ou artisanales siège au Bureau.

■ **LES COMMISSIONS THEMATIQUES**

Mme LAMBERT explique que des commissions thématiques vont être créées afin de soutenir les travaux du SAGE et notamment l'élaboration du contrat de bassin. Il existait auparavant 4 commissions, liées à 4 grands enjeux du SAGE (Ressource quantitative, Pollutions et qualité de l'eau, Inondation, Morphologie et milieux aquatiques). Il est proposé de créer une 5^e commission en charge de l'enjeu Organisation et communication.

Ces commissions seront présidées par le Président ou un vice-président de la CLE, soit :

- Pour la Commission 1 « Ressource quantitative » : Présidente Mme DUVERNOIS
- Pour la Commission 2 « Pollutions et qualité de l'eau » : Président M. SCHIESSEL
- Pour la Commission 3 « Inondation » : Président M. CONSTANTAKATOS
- Pour la Commission 4 « Morphologie et milieux aquatiques » : Président M. DUPREZ
- Pour la Commission 5 « Organisation et communication » : M. CONSTANTAKATOS

La composition des commissions thématiques est libre (chaque membre de la CLE peut s'inscrire à la ou les commissions thématiques qu'il souhaite) et ouverte (des membres extérieurs à la CLE peuvent y participer). Un sondage a été envoyé aux membres de la CLE pour qu'ils s'inscrivent aux différentes commissions ; une composition provisoire est ainsi présentée.

M. CONSTANTAKATOS souligne l'importance des thèmes portés par la commission « Organisation et communication », en particulier pour accompagner la mise en place d'une structure locale de portage et pérenniser l'animation du SAGE.

M. BURRIER (GBCA) précise que VNF et EDF participaient auparavant à la Commission thématique « Ressource quantitative » et qu'il serait judicieux de conserver ces représentations au vu de l'impact qu'a la gestion des ouvrages hydrauliques sur la disponibilité de la ressource.

M. BELLEC (ARS) suggère que le syndicat des eaux de Champagny fasse partie de la commission « Ressource quantitative ». Mme LAMBERT précise que l'ensemble des syndicats d'eau potable du SAGE seront conviés à cette Commission. M. BELLEC propose également que la FREDON soit invitée à la commission thématique « Pollutions et qualité de l'eau ».

■ **CALENDRIER**

M. CONSTANTAKATOS évoque le calendrier prévisionnel de travail. Les commissions thématiques se réuniront dans la deuxième quinzaine de mai. Sur la base d'un diagnostic du bassin relativement aux grands enjeux du SAGE, les commissions dégageront des priorités d'intervention. Les travaux des commissions seront synthétisés en Bureau de la CLE. Les orientations stratégiques qui en découleront seront validées par la CLE. Au second semestre, les commissions seront à nouveau réunies pour décliner ces orientations stratégiques en actions opérationnelles qui constitueront le programme d'actions du futur contrat de bassin.

Le calendrier est très contraint car le contrat devra être validé par la commission des aides du comité du bassin Rhône Méditerranée en début d'année 2022, afin d'assurer le financement du contrat sous le 11^e programme de l'Agence de l'eau. M. CONSTANTAKATOS souligne l'ampleur du travail à réaliser.

Les dates suivantes sont fixées :

- Réunions des commissions thématiques :
 - o COM1 Ressource quantitative : le mardi 25 mai à 10h
 - o COM2 Pollutions et qualité de l'eau : le jeudi 20 mai à 14h
 - o COM3 Inondation : le mardi 25 mai à 14h
 - o COM4 Morphologie et milieux aquatiques : le lundi 17 mai à 10h
 - o COM5 Organisation et communication : le mardi 18 mai à 10h

Les réunions des commissions thématiques se tiendront en présentiel.

- Réunion du Bureau de la CLE : le mardi 15 juin à 14h

Il est décidé que la prochaine réunion de la CLE se tienne après les élections départementales et régionales.

■ **POINTS DIVERS**

o ***Projet de SDAGE 2022-2027***

Mme LAMBERT informe le Bureau que les projets de SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de PGRI (Plan de gestion du risque d'inondation) du bassin Rhône Méditerranée pour la période 2022-2027 sont en consultation. Les collectivités (dont les CLE) sont invitées à s'exprimer sur ces documents d'ici au 30 juin prochain. Un projet d'avis sera proposé au Bureau de la CLE du 15 juin. La CLE devra par la suite s'assurer de la compatibilité du SAGE avec le SDAGE, une fois celui-ci approuvé ; le cas échéant, une modification du SAGE pourra être engagée.

M. CONSTANTAKATOS remercie les participants et lève la séance.